

DÉLIBÉRATION N°5 C.A.S.D.I.S. DU 12/03/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200312-5B

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AFFECTATION DES RESULTATS

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni jeudi 12 mars 2020 à 14h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Lot, rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Michel SIMON

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin-colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Eric DELMAS, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

Etaient excusés :

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Denis MARRE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur José SANTAMARTA, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident :

- de statuer sur les résultats de chacune des sections budgétaires ;
- de procéder à l'affectation de ces résultats comme suit :
- et d'inscrire les résultats du compte administratif 2019 en report au budget primitif 2020 de la manière suivante :

Ligne budgétaire codifiée 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté En recettes	Solde d'exécution positif 2019	+ 2 458 660,94 €
Ligne budgétaire codifiée 002 Résultat de fonctionnement reporté En recettes	Résultat excédentaire 2019	+ 307 121,54 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le compte administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget total (Budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice	- 106 430,57 €uros	- 403 493,49 €uros
Reprise des résultats antérieurs	413 552,11 €uros	2 862 154,43 €uros
Cumul / excédent	307 121,54 €uros	2 458 660,94 €uros
Reste à réaliser en dépenses	75 647,01 €uros	2 213 784,52 €uros
Reste à réaliser en recettes	0 €uro	0 €uro
Solde reste à réaliser	-75 647,01 €uros	- 2 213 784,52 €uros
Excédent net	+ 231 474,53 €uros	+ 244 876,42 €uros

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

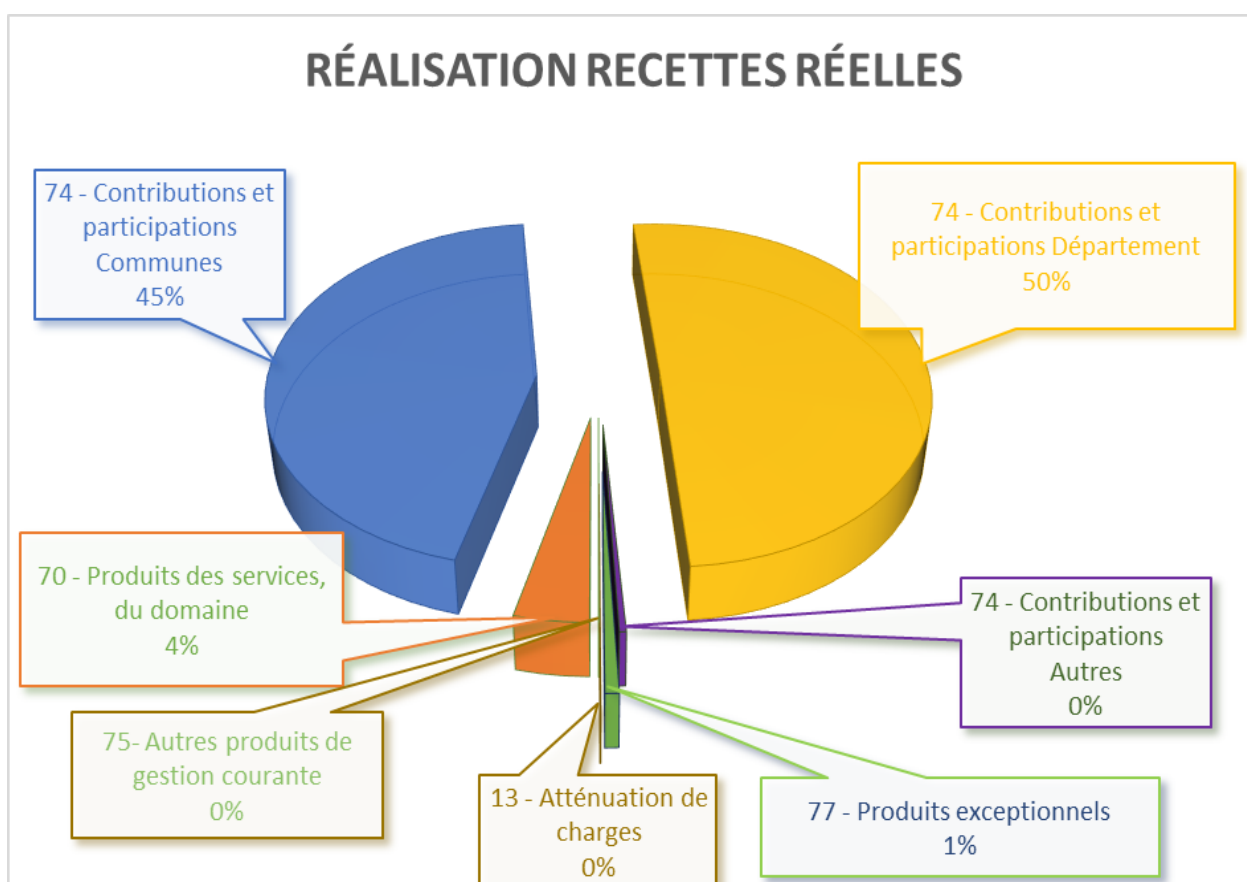
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du SDIS (frais de personnel, indemnité des SP, remboursement des emprunts, fluides...)

A – Les recettes

Elles s'élèvent à 13 949 142.65 €uros et se répartissent comme suit :

Chapitre	Objet	Prévision	Réalisation	% réalisation
70	Produits des services, du domaine	508 011,00	525 391,86	103,42 %
74	Contributions et participations	12 824 178,41	12 814 305,09	99,92 %
75	Autres produits de gestion courante	4 540,00	4 623,53	101,84 %
77	Produits exceptionnels	62 551,27	95 003,44	151,88 %
013	Atténuation de charges	0	6 729,83	-

Résultat reporté 002	(sans exécution)	413 552,11	-	-
Total recettes réelles		13 812 832,79	13 446 053,75	97,34 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 476,72	55 088,90	97,54 %
042	Neutralisation des amortissements	448 000,00	448 000,00	100,00 %
Total recettes d'ordre		504 476,72	503 088,90	99,73 %
TOTAL GENERAL		14 317 309,51	13 949 142,65	97,43 %



Chapitre 70 :

Il concerne notamment le remboursement des carences, des transports SMUR, des interventions sur les autoroutes, des remboursements de frais par des tiers (loyers, interventions en entreprise ...)....

Chapitre 74 :

Ce chapitre enregistre les contributions du département et du bloc communal. Et des participations de l'état (FCTVA, participation salaires emploi avenir)

Chapitre 75 :

Ce chapitre enregistre le montant de redevance d'occupation d'un pylône.

Chapitre 77 :

Ce chapitre enregistre les diverses cessions d'immobilisations appartenant au SDIS du Lot. Il retrace également les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances ainsi que les remboursements suite à une condamnation au tribunal, pénalités de retard, annulation de rattachements.

Chapitre 013 :

Il comprend notamment les remboursements de rémunération lors d'un accident en service commandé.

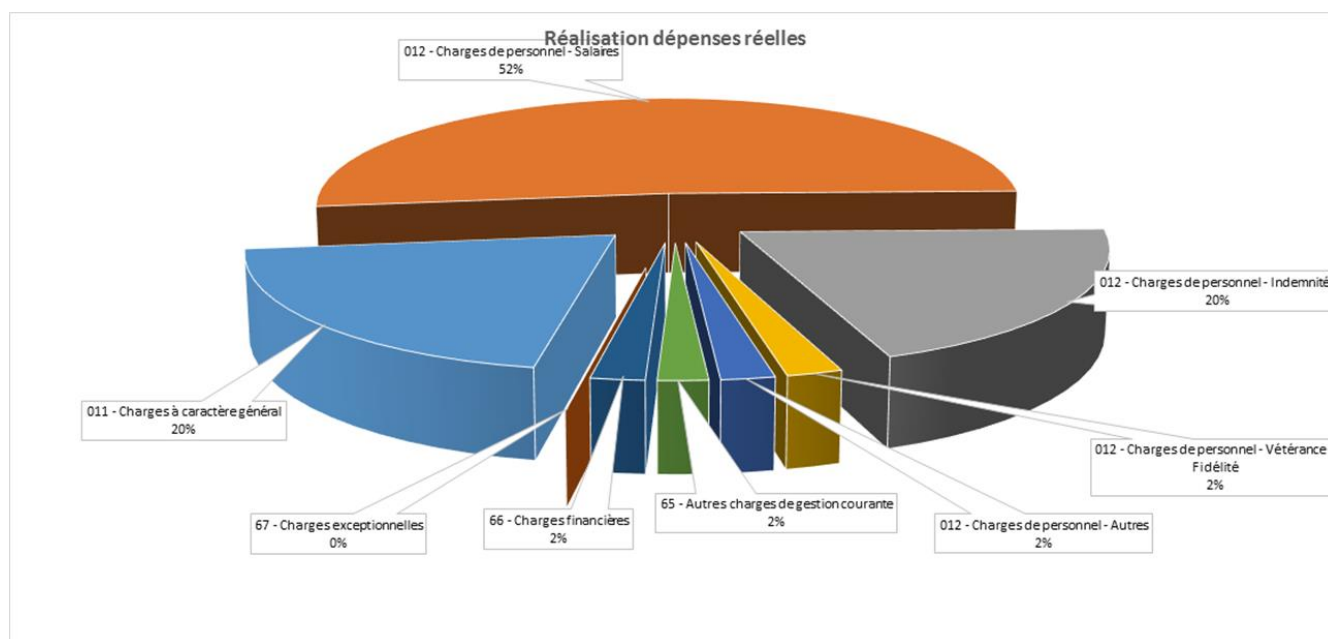
Chapitre 042 :

Le chapitre enregistre les reprises de subventions reçues au titre d'équipements amortissables
 Ce chapitre enregistre également la neutralisation des amortissements pour un montant de 448 000 €uros.

B – Les dépenses

Elles s'élèvent à 14 055 573,22 €uros et se répartissent comme suit :

Chapitre	Objet	Prévision	Réalisation	% réalisation
011	Charges à caractère général	2 503 672,30	2 367 884,32	94,58 %
012	Charges de personnel	8 907 155,22	8 819 952,86	99,02 %
65	Autres charges de gestion courante	234 843,00	226 671,45	96,52 %
66	Charges financières	273 500,00	243 231,91	88,93 %
67	Charges exceptionnelles	500,00	203,51	40,70 %
Total dépenses réelles		11 919 670,52	11 657 944,05	97,80 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 397 638,99	2 397 629,17	100,00 %
Total dépenses d'ordre		2 397 638,99	2 397 629,17	100,00 %
TOTAL GENERAL		14 317 309,51	14 055 573,22	98,17 %



Chapitre 011 :

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications, ...).

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel :

- Les salaires
- Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers Volontaires
- Les versements des régimes de retraite pour les SPV

Au 31 décembre 2019, le SDIS employait :

- 72 sapeurs-pompiers professionnels
- 43 personnels administratifs et techniques
- 992 sapeurs-pompiers volontaires

Chapitre 65 :

Ces dépenses sont composées des subventions versées aux associations ayant une vocation sociale : UDSP, COS, œuvre des pupilles, AGRIACC pour un montant de 155 379 €uros.

Des indemnités versées aux élus.

Des redevances dont la redevance nationale ANTARES.

Chapitre 66 :

Il concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 042 :

Ce chapitre enregistre les opérations d'ordre et notamment la dotation aux amortissements.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est liée à l'exécution du plan pluriannuel d'investissement. Elle regroupe les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine du SDIS.

Il s'agit notamment des travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments, d'acquisition de véhicules, de mobilier matériel opérationnel, informatique...

En recettes, en plus de l'autofinancement, cette section enregistre l'emprunt, les subventions...

A – Les recettes

Elles s'élèvent à **5 390 192,39 €uros**.

Chapitre	Objet	Prévision	Réalisation	% réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	425 229,00	425 228,85	100,00 %
13	Subventions d'investissement	448 000,00	448 000,00	100,00 %
16	Emprunts et dettes assimilées	2 099 727,59	2 099 728,00	100,00 %
024	Produits des cessions d'immobilisations (sans exécution)	10 232,73	-	-
Résultat reporté 001	Sans exécution	2 862 154,43	-	-
Total recettes réelles		5 845 343,75	2 972 956,85	50,86 %

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 397 638,99	2 397 629,17	100,00 %
041	Opérations patrimoniales	28 000,00	19 606,37	70,02 %
Total recettes d'ordre		2 425 638,99	2 417 235,54	99,65 %
TOTAL GENERAL		8 270 982,74	5 390 192,39	65,17 %

Les recettes d'investissement enregistrent essentiellement :

- **425 228 €** au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur le Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A)
- Une subvention d'investissement du département de **448 000 €**
- La recette provenant de la réalisation de l'emprunt : **2 099 728 €**
- Les opérations d'ordre, le chapitre 040 recouvre les amortissements, pour un montant identique à sa contrepartie comptabilisée en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, soit un montant de **2 397 629 €**.
Le chapitre 041 totalise la somme de **19 606 €** (en dépense et recettes)

B – Les dépenses

Elles s'élèvent à **5 793 685,88 €**.

Chapitre	Objet	Prévision	Réalisation	% réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 035 153,00	1 995 248,93	98,04 %
20	Immobilisations incorporelles	666 127,38	74 010,23	11,11 %
21	Immobilisations corporelles	4 023 070,65	2 467 265,09	61,33 %
23	Immobilisation en cours	1 014 154,99	734 466,36	72,42 %
Total dépenses réelles		7 738 506,02	5 270 990,61	68,11 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	504 476,72	503 088,90	99,73 %
041	Opérations patrimoniales	28 000,00	19 606,37	70,02 %
Total dépenses d'ordre		532 476,72	522 695,27	98,16 %
TOTAL GENERAL		8 270 982,74	5 793 685,88	70,05 %

Ces dépenses enregistrent le remboursement du capital des emprunts au chapitre 16 et l'exécution du plan d'équipement 2019.

IV. EVOLUTION DE LA DETTE

	2017	2018	2019
Encours au 1 ^{er} janvier	12 193 728,29	12 717 715,73	12 822 194,80
ANNUITE			
Remboursement du capital	1 756 777,95	1 870 256,56	1 995 248,93
Intérêts	323 957,60	276 552,52	250 193,98
TOTAL	2 080 735 ,55	2 141 809 ,08	2 245 442,91

V. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Encours de la dette	12 822 194,80 €
Annuité de la dette en capital	1 995 248,93 €
Recettes réelles de fonctionnement	13 434 898,72 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 657 944,05 €
CAF brute	1 776 954,67 €
Capacité de désendettement	7 ans

Détail du vote :

Présents : 13
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 17 MARS 2020



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.